Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 035-213502396-20260209-D2026005B-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 09 FEVRIER 2026

Date de Convocation : 02/02/2026

Mise en ligne le 10/02/2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 24
Présents : 21
Votants : 23
Quorum : 13

L'an deux mille vingt six
Le lundi 09 février à 20 heures 30 minutes

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Thierry RESTIF, Maire

PRESENTS : M. RESTIF, Mme PÉRON, M. BLANDIN, Mme ROLLAND, M. LUGAND, Mme RUPIN, M. AUBRÉE, M. LE VERGER, M. AUBIN, Mme BLANCHARD, M. BOUÉ, M. CARRÉ, Mme DELONGLÉE, M. DESMOTS, Mme FERRÉ, M. GUIBERT, M. LECELLIER, Mme LEGRAND, Mme MONHAROUL, Mme PEZON, Mme PORAS

EXCUSÉS : Mme THÉBAULT, M. BRÉAL, M. DOUARD

POUVOIR : Mme THÉBAULT donne pouvoir à Mme MONHAROUL
M. BRÉAL donne pouvoir à M. RESTIF

SECRÉTAIRE : M. LE VERGER est nommé secrétaire de séance.

Les membres du Conseil municipal reconnaissent que les convocations ont été régulières et qu'une note de synthèse était bien annexée aux convocations.

2026-005 – Commande publique – Marché aménagement du lotissement Pavie – Modification n°3 et 4 au lot n°1

Monsieur le Maire, présente le rapport suivant :

Rapport :

Par délibérations du 25 février 2019 et du 17 janvier 2022, le conseil municipal a respectivement pris connaissance de l'étude d'urbanisme opérationnelle réalisée par le groupement conjoint Atelier du Canal/Quarta, maître d'œuvre du projet et approuvé le dossier PRO relatif à cet aménagement du Sud de la rue Pavie.

Il a, par délibération n°2022-47 du 9 mai 2022, retenu les entreprises pour l'ensemble des lots de 1 à 4 pour un montant total de 1 321 585,72€ HT (y compris options) soit 1 585 902,86€ TTC.

Dans le cadre de la réalisation de cet aménagement, il s'est avéré nécessaire de procéder à des travaux complémentaires en plus ou moins-value.

Ainsi :

- Par délibération du 14 novembre 2022, le conseil municipal a approuvé la modification n°1 au lot 4 « Aménagements Paysagers » relatifs au traitement des souches, à des abattages/dessouchages complémentaires, à l'engazonnement par projection des bassins et des mares, à la diminution de volume de fosses d'arbres, à la diminution de volume de terrassement, et à la suppression de plantation de 7 arbres (+2 589,63€HT).

- Par délibération du 06 mars 2023, le conseil municipal a approuvé la modification n°2 au lot 4 « Aménagements Paysagers » pour l'aménagement du talus ouest (+ 6 629,88€HT).

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 035-213502396-20260209-D2026005B-DE

- Par délibération du 11 septembre 2023, le conseil municipal a approuvé la modification n°3 au lot 4 « Aménagements Paysagers » pour la mise en place d'une bâche bio dégradable + copeaux de bois en dessous des radeaux, mise en place d'une clôture à mouton et suppression de la clôture provisoire pour la protection des travaux réalisés (- 2 364,69€HT).

- Par délibération du 20 novembre 2023, le conseil municipal a approuvé la modification n°1 au lot n°1 « Terrassement – Voirie » prolongeant le délai initial prévu pour les travaux de la 1ère phase de 9 semaines à 10,5 semaines, la modification n°2 au lot n°1 « Terrassement – Voirie » pour la non réalisation d'une partie de la voirie en enrobé sur la voie existante, et non réalisation de la gradines (– 39 435,40€ HT), la modification n°4 au lot n°4 « Aménagements Paysagers » pour le déplacement d'un frêne, complément de plantation et paillage, suppression de 2 bancs (+ 162,18€ HT)

- Par délibération du 18 mars 2024, le conseil municipal a approuvé la modification n°5 au lot n°4 « Aménagements Paysagers » pour l'abattage d'arbres en complément de la tranche ferme 1 (+3 484,00€ HT).

- Par délibération du 30 juin 2025, le conseil municipal a approuvé la modification n°6 au lot n°4 « Aménagements Paysagers » pour la réalisation d'un mur en pierres en complément de la tranche optionnelle (+17 706,55 € HT)
Le montant du marché, suite à ces modifications, a été porté de 1 321 585,72€ à 1 310 357,87 HT soit 1 572 429,44€ TTC.

- Par délibération du 08 septembre 2025, le conseil municipal a approuvé la modification n°1 au lot n°1 « Réseaux souples » pour le transfert de l'entreprise PLANCON BARIAT suite à sa restructuration, à l'entreprise MARC SA, sans modification du montant du marché.

- Par délibération du 13 octobre 2025, le conseil municipal a approuvé la modification n°1 au lot n°2 « Assainissement » pour de l'enrochement supplémentaire, des travaux de surverse à l'étang, un raccordement de buse béton, la création d'un tranchée drainante et l'obturation de canalisation EP avec béton (+ 2 878,50€ HT), la modification n° 2 au lot n°3 « Réseaux souples » pour l'ajout de 7 citerneaux Telecom en partie Nord du projet (+595,00€ HT)

Le montant du marché, suite à ces modifications, a été porté de 1 310 357,87€ HT à 1 313 831,37 HT soit 1 576 597,64€ TTC,.

Dans le cadre de la réalisation de cet aménagement, il s'avère nécessaire de procéder à d'autres rectifications et/ou des travaux complémentaires.

Ces rectifications et/ou travaux se décomposent comme suit :

Lot n°1 - ENTREPRISE SAS HERVE – Terrassement - Voirie
Modification n°3
Travaux en plus-value : changement de revêtement (suppression de béton balayé et pose de bordures le long de la voirie principale et enrobé)

L'avenant n°3 est présenté pour un montant de + 7 630,09€ HT qui porte le marché du lot n°1 de 663 987,63€ HT à 671 617,72€ HT

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 035-213502396-20260209-D2026005B-DE

Lot n°1 - ENTREPRISE SAS HERVE – Terrassement - Voirie
Modification n°4
Travaux en plus-value : Ajout réalisation CG et massif d'éclairage

L'avenant n°4 est présenté pour un montant de + 1 659,57€ HT qui porte le marché du lot n°1 de 671 617,72€ HT à 673 277,29€ HT

Lot	Entreprise	Montant marché initial € H.T.	Plus-values / moins-values validées € H.T.	Plus-values / moins-values présentées € H.T.	Nouveau montant du marché € H.T.
1 – Terrassement voirie Total lot 1 - Terrassement voirie	HERVE	703 423,03	- 39 435,40	+ 7 630,09 + 1 659,57	673 277,29
2 – Assainissement Total lot 2 - Assainissement	SURCIN	208 573,60	+ 2 878,50		211 452,10
3 – Réseaux souples Total lot 3 - Réseaux souples	PLANCON BARIAT	20 310,00	+ 595,00		20 905,00
4 – Aménagements paysagers, Mobiliers, Maçonneries Total lot 4 – Aménagements paysagers, mobiliers, maçonneries	ALTHE NOVA	389 279,09	+ 2 589,63 + 6 629,88 - 2 364,69 + 162,18 +3 484,00 + 17 706,55		417 486,64
TOTAL		**1 321 585,72€**	**- 7 754,35**	**9 289,66**	**1 323 121,03**

Ceci exposé,

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré, par vote à l'unanimité des suffrages exprimés :

Approuve la modification n°3 ci-dessus à intervenir au lot n°1 – changement de revêtement, portant le marché du lot n°1 de 663 987,63€ HT à 671 617,72€ HT

Approuve la modification n°4 ci-dessus à intervenir au lot n°1 – Ajout réalisation CG et massif d'éclairage, portant le marché du lot n°1 de 671 617,72€ HT à 673 277,29€ HT

Précise que le montant total du marché, suite à ces modifications, est porté de 1 313 831,37 HT à 1 323 121,03€ HT soit 1 587 745,24€ TTC,

Charge M. le Maire de signer toutes les pièces afférentes à cet avenant.

P.J. en annexe : Modifications n°3 et 4 SAS HERVE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Maire

Thierry RESTIF

MAIRIE de RETIERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ille-et-Vilaine

Le secrétaire de séance

Denis LE VERGER